

JANVIER 2014

BULLETIN MUNICIPAL



# SAINT BRICE

## Le mot du maire

L'année 2013 a été surtout marquée par la fin des travaux de restauration de notre église.

Toute cette opération, gros oeuvre, plomberie, chauffage, peinture, a été réalisée par des artisans locaux.

Un grand bravo pour la qualité de leur travail.

Autre fait marquant, la voie qui rejoint notre piste cyclable a été entièrement refaite à neuf avec de l'enrobé. Technique plus coûteuse mais d'une durée de vie bien supérieure au simple goudronnage et gravillonnage.

Comme vous pouvez l'imaginer ce sont des sommes importantes qui ont du être engagées. Mais cela est le prix à payer pour que notre village soit le plus accueillant possible. Il est aussi indispensable d'y garantir une qualité de vie appréciée par tous.

Dans le même esprit, d'autres opérations seront à réaliser à terme. Parmi les plus sensibles, le réseau eau potable est vieillissant, le réseau électrique mérite d'être renforcé. Gageons que le budget sera au rendez-vous dans ce contexte de crise. Voilà de nouveaux enjeux pour 2014.

Permettez moi, au nom de l'équipe municipale de vous présenter mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

M. DURU Maire de Saint Brice

# Un peu d'histoire de Saint Brice

Saint BRIX (XIIIème siècle)

Saint BRYS (XVème et XVIIème siècle)

Le territoire de Saint Brice a été habité dans la plus haute antiquité.

Des silex taillés et des haches en pierre polie découverts il y a quelques années sur les coteaux de Bastor ou de Bastorre et de Pombrède attestent la présence des hommes de la préhistoire.

La période gallo-romaine y est particulièrement marquée: vestiges de villas édifiées pendant la paix romaine, tuiles à rebord en terre rouge ou blanche, petits carreaux de mosaïques, fragments de poteries, pièces de monnaies. On signale entre Saint Brice et Coirac les restes d'une voie romaine.

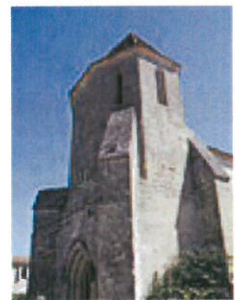
Au moyen âge, la paroisse était un lieu de passage fréquenté par les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle: elle se trouvait sous l'autorité d'une commanderie de l'ordre de Malte qui avait édifié un hôpital-hospice au hameau de Lyonet.

Quelques curiosités:

Les vestiges du château, bâti par Bertrand de Semens, au XIIème siècle. Il conserve une tour (échauquette) ronde à machicoulis et des meurtrières cruciformes. Il fut le site d'un massacre de fidèles du roi Henri IV.



L'église présente une porte romane et un clocher octogonal (17m de haut) de la fin du XIVème siècle, percé de meurtrières sur cinq faces, la base rectangulaire est soutenue par d'imposants contreforts. De nombreux impacts de mousquets témoignent de la violence des guerres de religion.



Sur la place Le Collen, un puits recouvert d'une voûte de pierre taillée est daté du XVème siècle. Il s'agit d'une réalisation d'inspiration "gavache", population d'origine vendéenne venue repeupler le pays après une épidémie de peste au moyen âge.



Deux moulins à vent sur les coteaux démontrent l'activité des siècles passés.



## Fête communale



Rendez-vous premier dimanche de juin 2014 pour la prochaine édition de notre fête communale.

## Du changement à l'école de Saint Brice

Madame Jessica Cohé, professeur de l'école de Saint Brice, a demandé sa mutation pour convenances personnelles. Pendant les 3 ans passés à ce poste, elle a su se faire apprécier par les enfants et les parents.

Madame Julie Demeyere l'a remplacée.

Bonne chance à toutes les deux pour leur nouveau poste.



## Le Père Noël toujours fidèle aux élèves de nos trois écoles



Parents et enseignants ont renoué avec une ancienne formule de la fête du père Noël. Il semble que cela soit une bonne idée car bon nombre de parents et grands parents ont répondu présents.

Un beau spectacle est venu animé cette soirée très réussie.

Bien entendu le clou de cette fête restait la venue tant attendue du père Noël.

Bravo aux organisateurs.

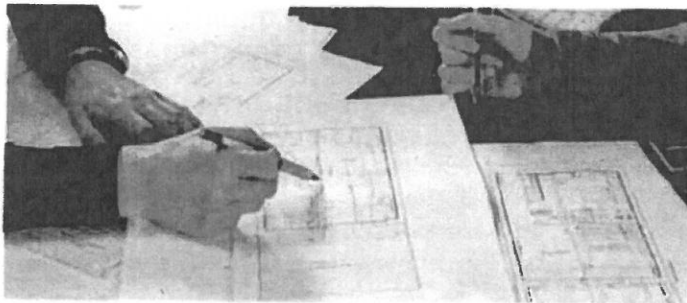




# COMMUNIQUÉ DE

**S'informer et réfléchir avant de construire...**

**Jean-Noël Bord, architecte au CAUE, vous conseille en amont**



Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) de la Gironde a pour mission la promotion de la qualité du cadre de vie.

Si vous avez un projet de création, modification, extension d'une construction, bénéficiez des conseils gratuits des architectes conseillers et du service juridique du CAUE pour :

- réfléchir à une implantation et une organisation judicieuse de la construction,
- choisir des matériaux et des solutions techniques adaptés à vos projets,
- étudier les règlements d'urbanisme et les contrats de construction.

Les architectes conseillers du CAUE assurent, lors de permanences en mairies, une présence sur l'ensemble de la Gironde.

Notre organisme conseille, forme, informe également les collectivités locales en matière de bâti, d'espaces publics, de paysage et d'urbanisme.




**Rencontrez Jean-Noël BORD sur rendez-vous  
à la Communauté de Communes de Sauveterre-de-Guyenne  
Les 2<sup>èmes</sup> vendredis de chaque mois**

**La dernière date de 2013 : le 13 décembre à partir de 14h**

**Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au 05 56 97 81 89  
Plus d'information sur [www.cauegironde.com](http://www.cauegironde.com)**

CAUE DE LA GIRONDE 140 avenue de la Marne 33700 MÉRIGNAC / 05 56 97 81 89

Contact communication : [nicolaschabrier@cauegironde.com](mailto:nicolaschabrier@cauegironde.com)

 Retrouvez toutes nos actualités sur notre page facebook

Diffusion 21/11/2013

## Sécurité et économie d'énergie

En plus d'assurer la sécurité des personnes et des biens, le bon fonctionnement des appareils de chauffage et l'entretien régulier de ces derniers, permettent de limiter la consommation d'énergie.

Les installations de chauffage comportent des mécanismes qui s'encrassent et qui s'entartrent, se dérèglent et s'usent. Pour que ces installations fonctionnent de manière fiable et économique l'intervention d'un technicien, au minimum une fois par an, est nécessaire. En outre, l'entretien régulier et la maintenance des installations de chauffage évitent des pannes dont les réparations peuvent entraîner des frais importants.

### Conseils de prévention contre le monoxyde de carbone dans la maison

Ne pas boucher les aérations de la maison.

Faire entretenir ses appareils de chauffage de l'eau, à l'aide d'un contrat d'entretien par exemple. Faire ramoner les conduits de cheminée permet d'éliminer les suies et autres objets pouvant obstruer les évacuations de gaz (il semble qu'aujourd'hui certaines assurances obligent deux ramonages par an !!).

N'utiliser un chauffage d'appoint que dans une pièce ventilée et durant quelques heures seulement.

### Devant tout signe d'intoxication:

Appelez les pompiers: le 18 ou le SAMU: le 15.

Ouvrir portes et fenêtres,  
arrêtez vos installations de chauffage

# Signalitique

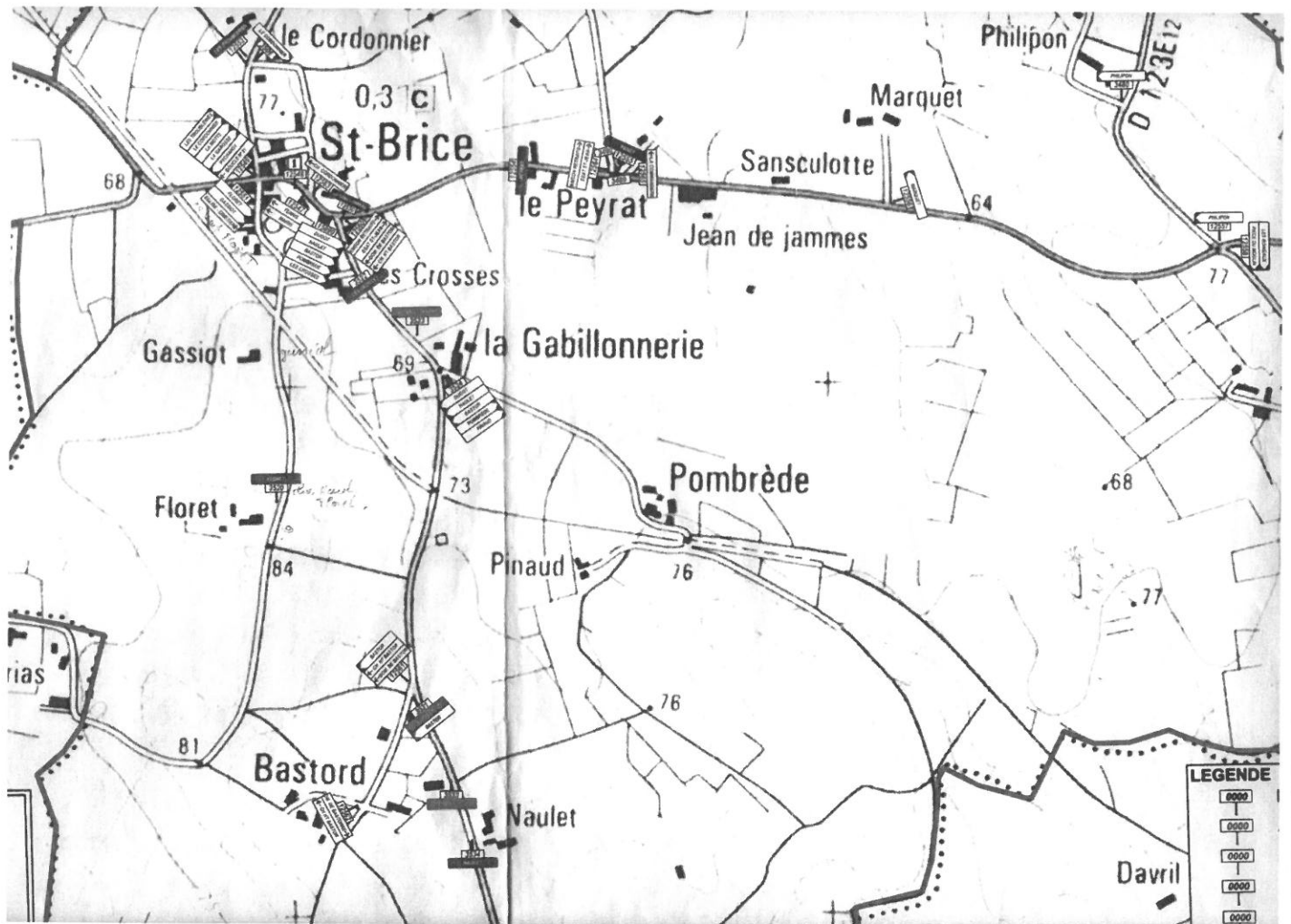
Au fil du temps, les panneaux mis en place avaient tous des formats, des couleurs différentes.

Au delà de l'esthétique, c'est aussi la qualité de l'information proposée qui en souffrait. Il ne s'agit pas d'une dérive locale mais bien d'un problème qui touche l'ensemble des territoires.

Sur ce constat, la communauté de communes a entamé une étude qui a débouché en 2013. Un appel d'offre a été lancé pour 16 communes. La société retenue s'est donc mis au travail.

En ce qui concerne plus particulièrement Saint Brice, une première proposition a été remise. Elle a été critiquée sur le terrain. Des modifications ont été demandées.

Nous devrions voir les premières implantations en fin d'année 2013 ou début 2014.



Cet extrait du plan d'implantation dans la commune montre les panneaux manquants, à remplacer ou à modifier.

## Quelques chiffres

Tarif de la cantine : 2,3 Euros le repas.

Tarif de la garderie : 1,2 Euros matin ou soir.

Tarif du car : pour le primaire 5 Euros par mois  
pour le secondaire 11 Euros par mois.

Location salle des fêtes : chèque de caution de 350 Euros  
pour les habitants de Saint Brice

forfait de 50 Euros

pour les personnes de l'extérieur

|       |                            |           |
|-------|----------------------------|-----------|
| été   | pour la salle seule        | 160 Euros |
|       | pour la salle + la cuisine | 250 Euros |
| hiver | pour la salle seule        | 200 Euros |
|       | pour la salle + la cuisine | 300 Euros |

Horaires d'ouverture de la mairie:

le mardi de 8h30 à 12h30 puis de 14h à 18h30

le vendredi de 8h30 à 12h30

## Entretien des routes

La route du centre bourg Sud est complètement refaite avec un bel enrobé. L'opération aura coûté 32809 Euros entièrement pris en charge par la communauté de communes.

## Prévisions 2014

La remise en état (en enrobé) de la route centre bourg de Saint Brice jusqu'à Sauveterre.

Renforcement du transformateur EDF qui dessert le bourg.



# Etat civil

## NAISSANCES :

Mademoiselle Enola DUBERGEY domiciliée à Dugot à Saint Brice née le 23 janvier 2013 à Langon (Gironde).

Mademoiselle Anaïs Sophie CHALVIGNAC domiciliée La Gabillonnerie à Saint Brice née le 10 avril 2013 à Marmande (Lot et Garonne).



## MARIAGES :

Monsieur Thierry BICHAT et Madame Jocelyne Joëlle ARRUTI domiciliés à Philppon à Saint Brice se sont unis le 18 mai 2013.

Monsieur Mickaël Jérémy Yannick BONNET et Mademoiselle Aurélie FRANGO domiciliés 1 Champ de Bourias à Saint Brice se sont unis le 20 juillet 2013.



Monsieur Jean-Claude DUGRAND et Monsieur Yvon, Jean-Paul BONTEMPS domiciliés le Bourg Nord à Saint Brice se sont unis le 30 juillet 2013.

## DECES :

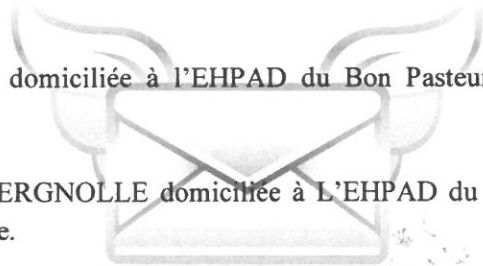
Monsieur Michel André DELBOUIS domicilié 37 Le Bourg Sud à Saint Brice est décédé le 28 janvier 2013 à Pessac (Gironde)

Monsieur Guy René DESCHAMPS domicilié 6 La Gabillonnerie à Saint Brice est décédé le 30 janvier 2013 à Langon (Gironde).

Monsieur Louis MAGLI domicilié à l'EHPAD du Bon Pasteur à Saint Brice est décédé le 7 mai 2013 à Saint Brice.

Madame Irène AUDOUIT veuve DAILLAU domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 09 mai 2013 à Saint Brice.

Madame Fernande Rose BUGARET veuve VERGNOLLE domiciliée à L'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 31 mai 2013 à Saint Brice.



Monsieur Fernand DESSIS domicilié à L'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 21 juillet 2013 à Langon (Gironde).

Madame Marie Anne GALLES domiciliée 3 bis les Boineaux est décédée le 21 août 2013 à Langon (Gironde).

Madame Yvonne LELIEVRE veuve STEPHANT domiciliée à L'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 28 septembre 2013 à Saint Brice.

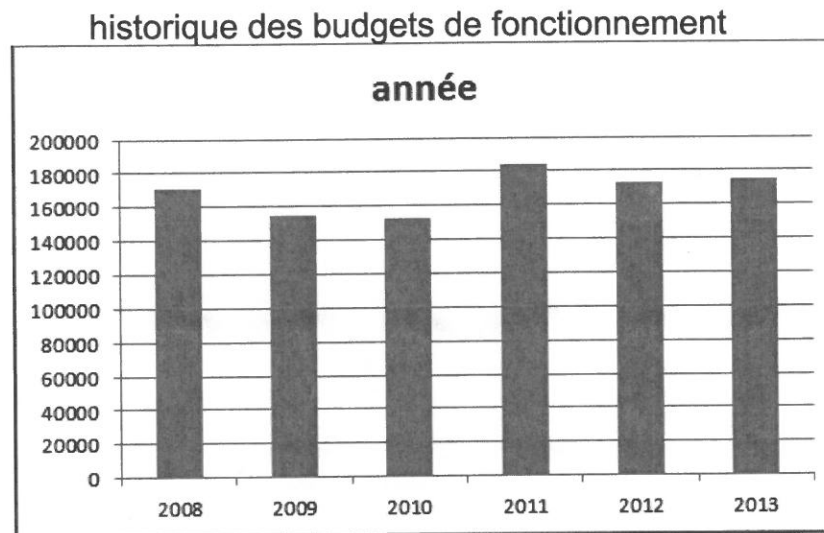
Madame Etienne Pierrette Marie-Françoise OLLIVIER veuve RENOUIL domiciliée à L'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 6 octobre 2013.

Madame Michèle VACHER domiciliée à L'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 20 octobre 2013 à Saint Brice.

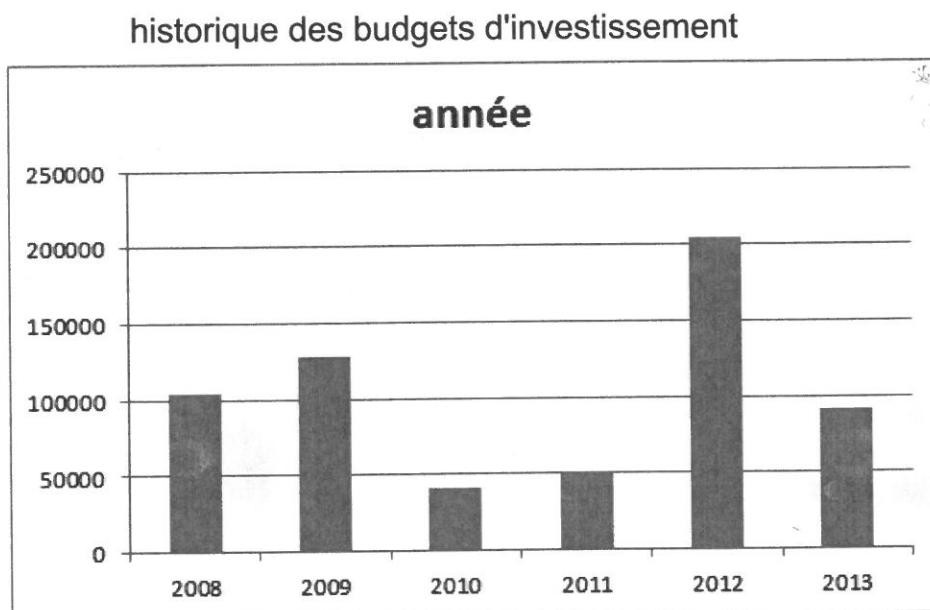
## Economie communale

|                         |        |           |
|-------------------------|--------|-----------|
| Taxe d'habitation       | 7,5%   | idem 2012 |
| Taxe foncière bâtie     | 10,36% | idem 2012 |
| Taxe foncière non bâtie | 33,68% | idem 2012 |

Le budget 2013 s'équilibre à 174661,14 Euros en fonctionnement et à 91430,41 Euros en investissement



Une relative stabilité ces 6 dernières années avec un budget de fonctionnement moyen de 165000 Euros.



En moyenne, environ 100000 Euros d'investissement communale. Un montant raisonnable qui permet de maintenir notre village à un bon niveau, avec un taux d'endettement très faible.

## Les artisans de la commune

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Mme Sabrina ARDJOUNI      | 3 La Garosse (entreprise nettoyage)        |
| Mr Alvaro DA COSTA        | 9 La Garosse (maçonnerie)                  |
| Mr Norbert BARROCAS       | 13 La Garosse (entreprise de terrassement) |
| PIZ Z'STATION             | Le Bourg Sud (pizzeria)                    |
| VITI VISTA                | Gassiot (commerce activités agricoles)     |
| Mme Eveline MONNEAU       | Le Bourg Sud (reflexologue)                |
| Mr Olivier DUBERGEY       | 3 Dugot (plombier)                         |
| Mr Cédric LEFEVRE         | Le Bourg Nord (plombier)                   |
| Mme Sandrine AUMAN        | Le Bourg Nord (commerce alimentation)      |
| Mr Philippe FRATTINI      | La Gabillonnerie (charpente couverture)    |
| Marie-Thérèse LARRIBAUD   | Le Peyrat (mecanique agricole)             |
| Mr Dominique COUTURES     | 4 Penot (carreleur)                        |
| Mr Jean Claude MAUMY      | Marquet (entreprise agricole)              |
| Mr Philippe LACOSTE       | Philippon (entreprise agricole)            |
| Mme Florence LUFLADE      | 1 Pièce du Moulin (commerce habillement)   |
| Mr Mickaël CHALVIGNAC     | La Gabillonnerie (artisan peintre)         |
| Mr Auguste FRANGO         | Bourias (Artisan maçon)                    |
| Mr Christophe CAPPELLAZZO | Les Crosses (charpentier)                  |

# La tarification des déchets évolue

## DE LA TAXE....

La loi fait obligation à tout producteur de déchets, sans exception, d'en assumer les coûts d'enlèvement, de traitement et d'élimination (Loi n° 75-633 du 15 Juillet 1975 / Code de l'environnement Article L541). Il s'agit d'un service, et comme tout service, il a un coût, au même titre que l'approvisionnement en énergie ou en eau.

Le financement du service public d'élimination des déchets est actuellement assuré par la TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M) classique.

Cette taxe couvre les dépenses de fonctionnement du syndicat, les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères et du tri sélectif, les frais de fonctionnement des déchèteries, de la plateforme de compostage sise sur le site de MASSUGAS.

Vous êtes propriétaire : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères apparaît sur l'avis d'imposition de la taxe foncière.

Vous êtes locataire : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est incluse dans les charges locatives.

La taxe est établie au nom des propriétaires en fonction de la valeur locative des locaux à usage d'habitation ou à usage professionnel: son montant est lié à la superficie des locaux mais **ne prend pas en compte la production des déchets de chaque usager, ménage ou professionnel.**

C'est un mode de financement qui ne reflète pas le comportement de tri et de réduction des déchets. C'est pourquoi, suite à la mise en œuvre du Grenelle II de l'environnement, obligeant les collectivités en charge des déchets d'inclure une part incitative dans la facturation, l'USTOM a décidé de faire évoluer le mode de tarification vers la REDEVANCE INCITATIVE.

## A LA REDEVANCE...

La redevance est basée sur le principe de « pollueur – payeur »

La Redevance incitative se décompose en deux parties :

- Une part fixe composée de l'abonnement au service et d'un nombre de levées forfaitaire.
- Une part variable pour laquelle l'usager se verra facturer les levées supplémentaires de son bac.

C'est donc un mode de tarification « durable » :

- plus juste que la taxe : les usagers paient en fonction de la quantité de déchets qu'ils produisent
- plus environnemental : car il incite au tri, et donc permet de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles enfouies
- plus économe ; car le syndicat paie à la tonne de déchets enfouie, et la baisse de tonnages engendre une économie financière. Des économies ont d'ailleurs pu être réalisées grâce au civisme dont les habitants ont fait preuve pendant l'année « test ». Les efforts de tri des habitants ont notamment engendré une baisse de 25 % des ordures ménagères résiduelles permettant une économie de plus de 500 000 €.

Une nouvelle grille tarifaire, à la baisse, a donc été actée à une large majorité par le comité syndical de l'USTOM le 14 novembre 2013. Le forfait comprendra 18 levées, et non plus 12 comme initialement proposé pour un coût inférieur.

"C'est toute la mise en application du principe du développement durable" explique D. Fénelon. Un principe plus juste car les usagers paient en fonction du service rendu, plus environnemental et plus économe.

Pour permettre à tous de connaître le coût d'élimination de sa propre production de déchets, de se familiariser avec le nouveau système et d'adapter son comportement pour réduire sa redevance, l'USTOM a mis en œuvre une année test (1<sup>er</sup> octobre 2012- 31 octobre 2013). Chaque usager recevra une facture «à blanc», établie d'après les tarifs de la grille votée par le Comité Syndical de l'USTOM, **non mises en recouvrement.**

# 10 + 5 ans



## ■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

*L'État simplifie vos démarches*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

### L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

### Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

# JOSEM

## Jeune Orchestre Symphonique de l'Entre-deux-Mers

Le JOSEM ,c'est une quarantaine de jeunes musiciens amateurs, âgés de 12 à 25 ans. Cet orchestre s'est produit en l'église de Sauveterre tout début novembre. Le JOSEM a 25 ans.



Ces jeunes artistes nous ont fait le plaisir de venir finaliser leur dernière répétition dans notre salle des fêtes. Un grand bravo et bonne route.

# Attention aux frelons

## Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Gironde (GDSA 33)

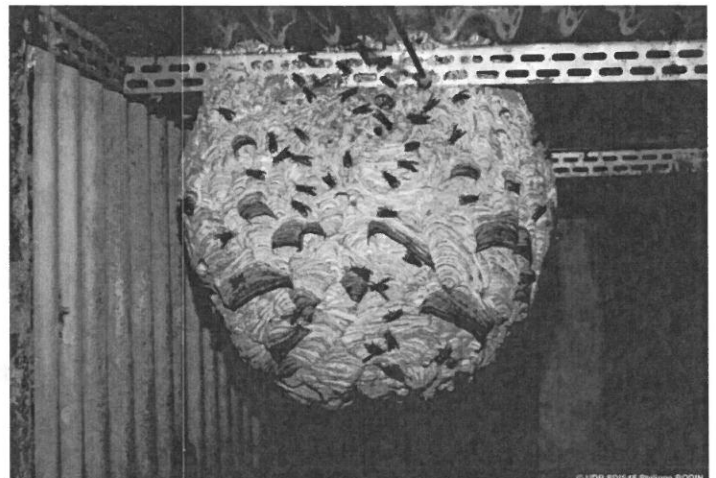
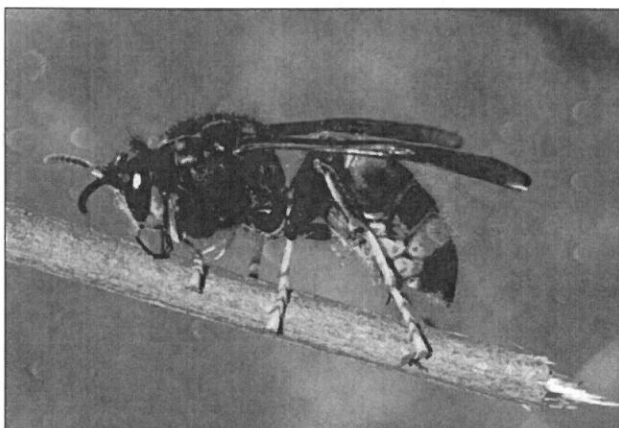
Ce groupement, plus connu sous le sigle "G.D.S.A. 33", est régi par la loi de 1901 relative aux associations à but non lucratif et a été créé le 14 juin 1970 pour la Protection et la Défense des Abeilles.

Suite à la réunion de la Commission de la Pharmacie du 11 Octobre 2001, GDSA 33 a été agréé par arrêté ministériel du 13 février 2002 avec le numéro d'agrément PH02554.

Les activités du GDSA 33 sont concentrées sur la Protection des Abeilles et leur bien être, en collaboration avec Monsieur le <sup>m</sup> Directeur des Services Vétérinaires et de son administration. Leur plan de mission s'articule autour de certains impératifs notamment techniques comme par exemple la lutte contre le frelon asiatique dans :

- La recherche et essais de nouveaux leurres dans la lutte contre le frelon *Vespa Velutina*.
- La mise au point d'équipements (perches alimentées en SO<sub>2</sub> permettant de détruire des nids à une hauteur de plus de 20 m) pour la destruction des nids de frelons *Vespa velutina*.
- L'expérimentation de nouveaux modes de destruction.
- La mise en place d'un réseau de "perchistes" bénévoles pour la destruction des nids de frelons asiatiques ainsi que la formation des agents communaux pour l'utilisation des équipements qu'ils ont mis au point.

Vous trouverez en cliquant sur le lien suivant les coordonnées des perchistes de votre secteur ainsi que les modalités relatives à leur intervention : ([http://www.gdsa33.fr/pages/Liste\\_des\\_perchistes-7651537.html](http://www.gdsa33.fr/pages/Liste_des_perchistes-7651537.html))



# Evolution de la communauté de communes

Par un arrêté du 21 octobre 2013, le préfet de la Gironde a défini la nouvelle communauté de communes du sauveterrois. Cela est la conséquence de la réforme des collectivités territoriales décidée en 2010.

La communauté de communes du sauveterrois passe dès le 01/01/2014 à 32 communes.

Elle regroupe les communes de:

Sauveterre de Guyenne  
Blasimon  
Dieulivol  
Gornac  
Mourens  
Le Puy  
Saint Brice  
Saint ferme  
Taillecavat  
Castelmoron d'Albret  
Castelviel  
Caumont  
Cazaugitat  
Cleyrac  
Coirac  
Cours de Monséguir  
Coutures du Dropt  
Daubeze  
Landerrouet sur Segur  
Mauriac  
Mesterrieux  
Neuffons  
Rimons  
Saint Antoine du Queyret  
Saint Felix de Foncaude  
Saint Gemme  
Saint Hilaire du Bois  
Saint Martin de Lerm  
Saint Martin du Puy  
Saint Sulpice de Guilleragues  
Saint Sulpice de Pommiers  
Soussac



# Travaux de rénovation de l'église

Entamée en 2012, la rénovation intérieure vient de s'achever fin 2013.

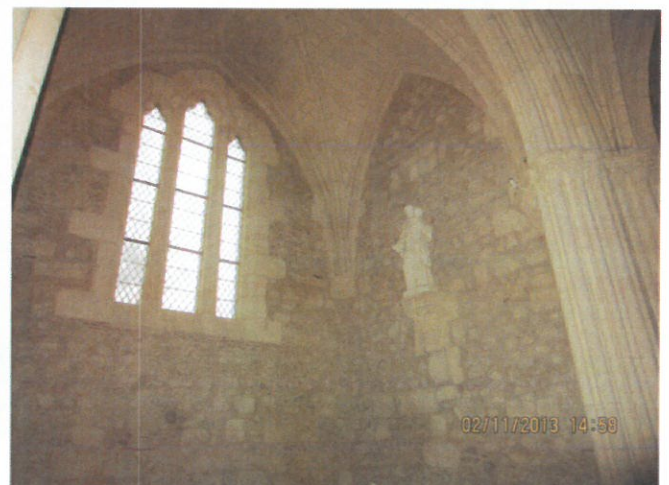
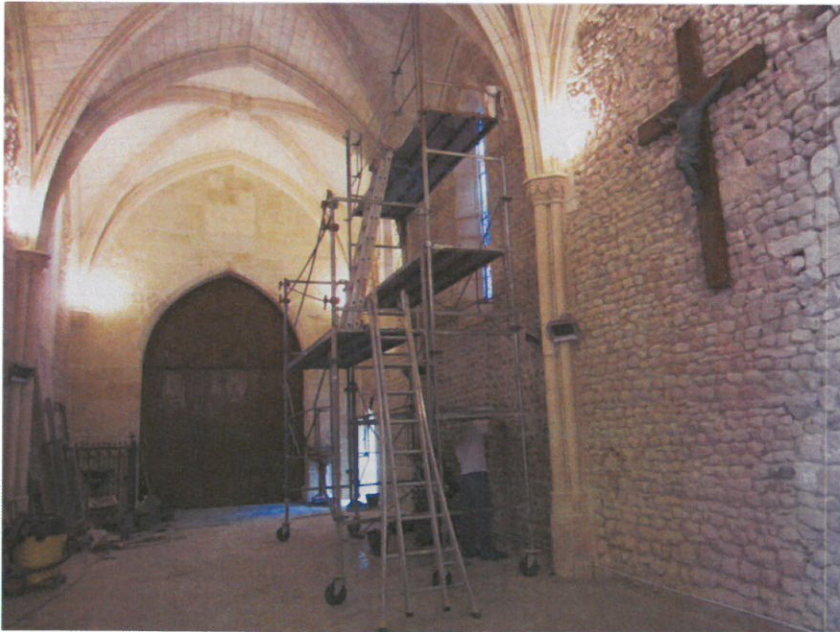
Les travaux initiaux de l'an dernier ont consisté à enlever tous les revêtements mis en place par nos anciens et à déchausser les joints de moëllons sérieusement endommagés. Quelques mois se sont passés permettant la respiration et l'assainissement de l'ensemble.

Cette année, l'entreprise qui a réalisé ces travaux s'est livrée à un travail de patience consistant à regarnir les inter joints avec un enduit souple. Il a fallu brosser moëllon par moëllon pour parfaire la finition.

Tout le système de chauffage est également modernisé et surtout mis en conformité avec les normes de sécurité actuelles. Le nouveau système sera également plus efficace que l'ancien.

Le portail et la grande porte intérieure ont été repeints.

Un drain a été installé sur toute la longueur de l'édifice pour en compléter l'assainissement.



## Elle sonne depuis 474 ans l'heure du déjeuner.

Effectivement notre cloche a été fondue en 1578.

Elle est identifiée par l'inscription **SEINT HILERE DE LA CERONA 1578** avec une fleur de lys entre le DE et le LA.

Cette cloche a été classée le 12 octobre 1942. Elle se balance sur deux paliers bois qui sont à graisser régulièrement (pour le confort de notre sonneuse de cloche).

La structure support a été remaniée dans les années 1986



# Société de chasse

Notre société de chasse regroupe aujourd'hui 25 membres.

Le chasseur se doit d'être très respectueux de la nature.

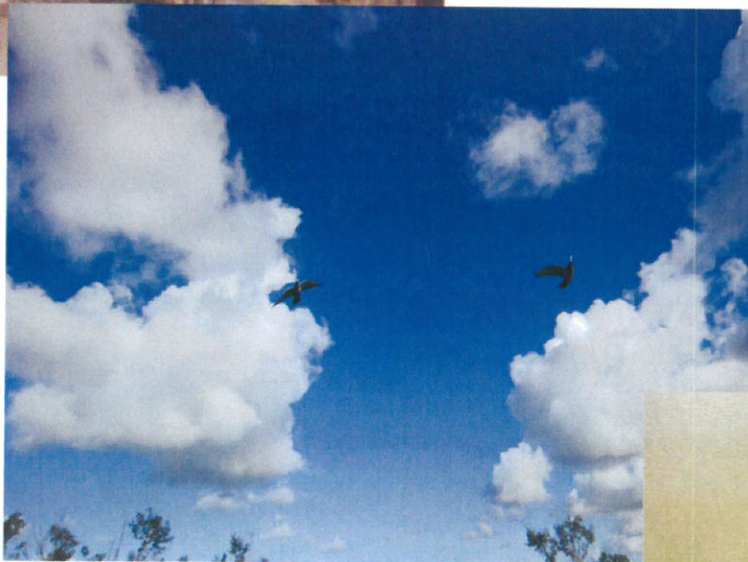
Notre jolie plaine et ses belles forêts sont peuplées de sangliers et chevreuils dont la population doit être régulée par des battues fréquentes.

Les cultures, les champs, les vignes abritent les gibiers à poils et à plumes en quantité raisonnable.

Le travail de la société se déroule dans un excellent climat et une bonne entente. Rappelons à ce titre que le repas annuel, au bénéfice de la société, est ouvert à tous.

## Constitution du bureau:

|                |               |
|----------------|---------------|
| Président      | Mr Luflade    |
| Vice Président | Mr Chalvignac |
| Trésorière     | Mme Delbouis  |
| Secrétaire     | Mr Bottega    |
| Garde chasse   | Mr Portets    |



## Souvenirs



Cette photo porte au dos la date 1939 (barrée !!). La guérite de la sentinelle allemande situe la scène pendant l'occupation. Les enfants semblent endimanchés.

Qui se souvient ? un évènement ? une fête ?

Il serait intéressant d'avoir quelques témoignages. Merci de rassembler vos souvenirs.